

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

**DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-2/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220520-lmc100000023709-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

**OBJET :** Autorisation d'occupation des logements des collèges publics du Département par convention d'occupation précaire pour l'année scolaire 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé d'approuver la liste des conventions d'occupation précaires des logements des collèges publics du Département.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/05 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les articles R.216-4 et suivants du Code de l'éducation,

VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990,

VU la délibération du Conseil général n° 5/01 en date du 29 avril 2011, relative aux règles d'attribution de logements de fonction des collèges publics aux ATTEE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 13 novembre 2020, relative à l'attribution par nécessité absolue de service des logements de fonction de certains collèges,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/06 en date du 17 décembre 2020, relative à l'attribution par nécessité absolue de service des logements de fonction de certains collèges,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/06 en date du 28 mai 2021, relative à l'attribution par nécessité absolue de service des logements de fonction de certains collèges,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/06 en date du 10 décembre 2021, relative à l'attribution par nécessité absolue de service ainsi qu'à l'octroi de conventions d'occupation précaire des logements de fonction de certains collèges,

VU la délibération de la Commission permanente n° 2/04 en date du 8 avril 2022, relative à l'attribution par nécessité absolue de service ainsi qu'à l'octroi de conventions d'occupation précaire des logements de fonction de certains collèges,

VU les avis des Conseils d'administration des collèges,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : D'arrêter la liste des conventions d'occupation précaire accordées dans les collèges publics du département, conformément au tableau joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions d'occupation précaire au nom et pour le compte du Département.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne